

Convention entre le **MEDEF Yvelines** (Mouvement des Entreprises de France des Yvelines)

et le **GEBS** (Groupement des Entreprises des Boucles de Seine)

La présente convention permet de contractualiser les modalités d'actions entre les deux Associations et de fixer les conditions dans lesquelles chaque partie pourra s'investir et participer aux actions de l'autre et réciproquement pour développer en commun les valeurs entrepreneuriales sur le Bassin des Boucles de Seine.

I – OBLIGATIONS DU MEDEF YVELINES

Le **MEDEF Yvelines** s'engage par la présente convention à :

- 1 – Consulter le **GEBS** sur les sujets ayant un intérêt particulier pour les entreprises et leurs représentants sur le territoire commun qu'est le Bassin des Boucles de Seine.
- 2 – Communiquer au **GEBS** toute information ou document publié par le **MEDEF** et utile aux entreprises.
- 3 – Organiser avec le **GEBS** des actions communes sur le Bassin du GEBS ou en dehors.
- 4 – Ne s'exprimer ou diffuser des documents au nom du **GEBS** qu'après autorisation de cette dernière.
- 5 – Respecter la charge graphique et veiller à la bonne utilisation du logo et de la marque **GEBS**. A ce titre, toute communication ou utilisation par le **MEDEF Yvelines** de la marque **GEBS** ne pourra se faire qu'après autorisation de cette dernière, par le biais de ses instances et de ses représentants.
- 6 – Permettre au **GEBS** de consulter les services du **MEDEF Yvelines** dans le cadre d'une action collective au bénéfice du Bassin des Boucles de Seine et non pour un membre en particulier, non adhérent au **MEDEF Yvelines**.

II – OBLIGATIONS DU GEBS

Le **GEBS** s'engage par la présente convention à :

- 1 – Consulter le **MEDEF Yvelines** pour offrir des actions apportant davantage de poids aux intérêts des entreprises et de leurs représentants sur le bassin concerné.
- 2 – Organiser des événements en commun sur le bassin,
- 3 – Ne pas intervenir, directement ou indirectement sur champ relevant du **MEDEF Yvelines**, qui est celui d'une organisation patronale départementale, représentative et forte d'un relais aux échelons nationaux et régionaux. Le **GEBS** propose des mandataires, par désignations ou élections (CCI, Prud'hommes, Tribunal de Commerce, etc ...) dont le choix relève de la compétence exclusive du **MEDEF Yvelines**.

II – OBLIGATIONS COMMUNES

Les 2 parties valident la participation de 2 administrateurs adhérents aux deux organisations au sein de leur conseil d'administration.